

« Arc-en-Ciel » à Jussieu : Le service public et la sous-traitance ne font pas bon ménage !



Appel à contributions : Faites connaître les conditions de travail des agents du nettoyage !

Vous travaillez sur le campus Jussieu, et vous avez connaissance des conditions de travail difficiles des personnes qui effectuent le nettoyage sur votre lieu de travail. SUD Éducation vous invite à faire connaître ces situations, par les moyens suivants :

- **Signalez toute situation de risque relative à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail (accident ou risque d'accident, matériel inapproprié, surcharge de travail, absence d'information sur les locaux à risque, etc.), sur le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) de Sorbonne Université.** Pour ce faire, vous pouvez envoyer un courriel à la Direction de Prévention des Risques Professionnels dprp@sorbonne-universite.fr en commençant votre message par la mention « *Ceci est une déclaration au Registre Santé et Sécurité au Travail* ». Vous recevrez confirmation de l'inscription de votre signalement au registre RSST, avec un numéro identifiant cette inscription. Nous vous conseillons de mettre l'adresse de contact des représentant-es du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) chsct@listes.sorbonne-universite.fr en copie des échanges.
- **Vous pouvez recueillir le témoignage d'un agent du nettoyage** travaillant dans votre entourage, puis porter publiquement ce témoignage en son nom, afin d'exprimer votre solidarité, et de préserver l'anonymat de l'agent. Les différents témoignages recueillis seront publiés dans une communication collective organisée par SUD Éducation. Contacter equipe@listes.sud-su.fr si vous souhaitez participer à cette démarche.

Les personnels du nettoyage du campus Pierre et Marie Curie (Jussieu), salarié-es du sous-traitant « Arc-en-Ciel Environnement », ont exprimé par la grève, en septembre et janvier de cette année universitaire, leur refus de conditions de travail inhumaines, des augmentations récurrentes de leur charge de travail, des salaires au rabais, des heures de travail non-payées, etc. À Jussieu comme sur les autres sites où elle intervient, l'entreprise sous-traitante Arc-en-Ciel pratique cette gestion brutale du personnel en bafouant constamment le Code du Travail, comme le démontrent ses nombreuses condamnations en justice (au moins 24 condamnations depuis 2013 : voir notre précédent communiqué « [Les antécédents judiciaires accablants du sous-traitant du nettoyage à Jussieu](#) »).

Voici les évolutions de la situation du nettoyage sur le campus Jussieu depuis la grève de janvier :

- **Solidarité.** Les dons à la caisse de solidarité ont été nombreux, ainsi que les signatures de la pétition « *Notre université doit cesser de sous-traiter le nettoyage à l'entreprise Arc-en-Ciel* », ce qui démontre à nouveau que les personnels, les étudiant-es et les syndicats de Sorbonne Université soutiennent largement les actions revendicatives des salarié-es du nettoyage.

- **Licenciements.** Deux salariés, actifs dans la grève de septembre, ont été licenciés par Arc-en-Ciel quelques mois plus tard. Ils ont engagé une action auprès des prud'hommes. Un troisième salarié, s'étant opposé sans violence à une tentative d'action anti-grève organisée par la direction en janvier, a subi une mise à pied de trois jours.
- **Inspection du Travail.** L'Inspection du Travail a effectué une visite d'inspection dans les locaux d'Arc-en-Ciel à Champigny-sur-Marne (94), le 14 février 2022. Le constat à l'issue de cette visite laisse supposer que les investigations de l'Inspection du Travail sur Arc-en-Ciel ne s'arrêteront pas là.
- **Réorganisation.** Depuis quelques semaines, la direction d'Arc-en-Ciel effectue une réorganisation « discrète » du travail (changements de postes et d'horaires), équipe par équipe, contrairement aux engagements qu'elle a pris suite à la grève de septembre. Au vu des premiers mouvements, il semble que cette réorganisation vise, à terme, à réduire le nombre de salarié-es du nettoyage à Jussieu.
- **Pointeuse à horaires.** Une pointeuse fixe a été installée début mars. La direction, qui avait annoncé en janvier, par courrier recommandé aux salarié-es, l'installation d'une pointeuse mobile, a fait machine arrière face à la grève. Espérons qu'elle ne revienne pas sur cet engagement comme sur les autres !
- **Contre la sous-traitance.** À l'occasion de ce conflit social, l'ensemble des syndicats de personnels de SU (SUD, CGT, FSU, SNPTES-UNSA, SGEN-CFDT et FO-ESR) ont pris position contre le système de sous-traitance, et pour l'intégration des agents de nettoyage au personnel de l'université.

Nous n'admettons pas que notre université fasse des économies sur le dos des agents du nettoyage qui travaillent tous les jours à nos côtés ! Rappelons quelques chiffres. La plupart des salarié-es du secteur privé du nettoyage sont employé-es à temps partiel, souvent sans que cela soit un choix, et donc en cumulant parfois plusieurs emplois, pour un salaire de 10,73€/h brut (qui dépasse donc à peine le SMIC horaire, 10,57€/h). Grâce à ces salaires très bas, les entreprises du secteur se gavent. Arc-En-Ciel Environnement a ainsi dégagé un bénéfice net de 2 198 600 € en 2020. **Arc-En-Ciel n'est pas une exception. Nous n'acceptons pas que l'argent public engraisse des sociétés prédatrices !**

Le cahier des clauses administratives permet à SU de résilier le marché avec Arc-en-Ciel, unilatéralement et sans indemnités, sur la base des manquements répétés au Code du Travail, et ceci à tout moment. **Notre université doit dès aujourd'hui s'organiser pour revenir à une mise en œuvre interne du nettoyage**, en réorientant les crédits pour ouvrir des postes dédiés au nettoyage, sans attendre la fin du marché actuel, qui arrivera à échéance en janvier 2023.

SUD Éducation Sorbonne Université, Mars 2022

<https://www.sud-su.fr/>